

## Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcin du Québec

### AVIS DE VIGILANCE CONCERNANT UNE MALADIE EN ÉMERGENCE : LE *SENECAVIRUS A*

#### Détection du *Senecavirus A* (SVA) au Québec

Durant la période des Fêtes, l'EQSP a été informée de la détection du SVA chez des truies de réforme dans un centre de rassemblement au Québec. C'est le premier cas chez des porcs au Québec, mais pas la première fois que la maladie est diagnostiquée au pays.

Plus tôt cette semaine, tous les animaux infectés ont été expédiés vers l'abattage avec des mesures de biosécurité appropriées. Les lieux infectés sont déjà en processus de lavage et désinfection; ce qui sera suivi d'un vide sanitaire d'au moins 2 semaines. Une investigation et des tests sont en cours pour valider si le virus se serait propagé à d'autres lieux par le transport ou autre contact indirect. Pour le moment, il n'y a aucune indication que des sites de production porcine pourraient être infectés.

Des suivis ont été faits avec des transporteurs ciblés et l'abattoir recevant des truies au Québec au cas où des truies en période d'incubation auraient été transportées en ce lieu. Par mesure de précaution, cet abattoir est en processus de lavage et désinfection complète de l'aire de réception et de l'étable.

Par mesure de précaution additionnelles, des tests chez des porcs et environnementaux sur des remorques de transport se poursuivront jusqu'au 12 janvier pour s'assurer d'un contrôle complet de cette éclosion.

#### Impact de la maladie

Le SVA n'est pas à déclaration obligatoire au Canada et ne semble pas avoir d'impact technico-économique important sur la production. Cependant, les symptômes qu'il présente s'apparentent à ceux d'autres maladies vésiculeuses telles que la fièvre aphteuse, la stomatite vésiculeuse et la maladie vésiculeuse du porc. Ces trois maladies sont à déclaration obligatoire au Canada, ce qui signifie que chaque fois que des symptômes de maladies vésiculeuses sont rapportés, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) fera enquête afin de valider si une maladie vésiculeuse à déclaration obligatoire est en cause ou non. Cela pourrait causer des fermetures temporaires d'abattoirs si la détection se fait en ces lieux, le temps que le diagnostic soit confirmé.

#### Recommandations

Tel que rapporté antérieurement par l'EQSP, les centres de rassemblement de truies de réforme hors Québec sont considérés contaminés depuis 2015 d'où l'importance d'une biosécurité rigoureuse avec tout camion livrant des porcs en ces lieux.

L'EQSP invite tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise en contact avec des porcs à être particulièrement vigilants face à cette maladie et à s'assurer d'une biosécurité rigoureuse en tout temps. Les éleveurs doivent surveiller régulièrement leurs animaux afin de signaler rapidement toute suspicion. Si le SVA ou tout autre type de maladie

vésiculeuse exotique est suspectée, il est important de le signaler immédiatement à votre vétérinaire et à l'ACIA (bureau de votre région). **Il est aussi primordial de ne pas déplacer de porcs tant que la situation n'aura pas été clarifiée sachant que toute détection à un abattoir aura vraisemblablement des perturbations sur l'abattage et le commerce le temps d'obtenir les résultats du diagnostic.**

Nous vous invitons à consulter la fiche d'information de l'EQSP sur cette maladie qui est en pièce jointe de ce message. La fiche peut aussi être consultée sur le site des Éleveurs de porcs du Québec en [cliquant ici](#).